



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 AVRIL 2022

-Approbation du Compte-rendu du 21 mars 2022- **compte rendu approuvé à l'unanimité**

-Secrétaire de séance : Albéric MOREL

1-Renouvellement Convention ZA Les Créchettes

La convention déléguant la compétence de la ZA des créchettes est arrivée à échéance depuis le 31/12/2020, il faut donc la renouveler.

La convention présentée par la Communauté de Commune de Dol est semblable à la précédente à une exception près. En effet, la phrase « ce forfait pourra être révisé annuellement en fonction de l'évolution du coût de la vie mesurée par l'indice des prix à la consommation » (paragraphe 4-Engagements financiers, dernière page) , a été supprimée sur la nouvelle convention.

Cette phrase fait référence au forfait déterminé pour rembourser les charges à la Commune qui est de 977.50 €.

La question de la suppression de cette phrase a été posée à Olivier LELIEVRE qui nous a indiqué qu'aucune révision n'avait eu lieu entre 2017 et 2020 et qu'aucune commune n'avait fait de demande à ce sujet. En conséquence, la mention n'a pas été remise.

Mme CERVEAU précise tout de même au Conseil que la Commune n'effectue que très peu d'entretien sur la ZA des créchettes et que donc les charges sont extrêmement faibles de toute manière.

Mme le Maire propose au Conseil de lui permettre de renouveler la convention avec la Communauté de Communes pour une durée de 5 ans soit jusqu'au 31 décembre 2025.

Après avoir résumé au conseil les différentes dispositions de la convention. Les élus présents constatent qu'aucune modification de la convention n'est réellement nécessaire au vu de la faible charge que représente la ZA des créchettes pour la commune en termes d'entretien.

Le conseil décide donc de renouveler la convention à l'unanimité.

2-Approbation d'un devis réactualisé pour les parcs vélos

L'estimation retenue lors du dernier conseil était la suivante : :

ENTREPRISES	MONTANT HT
JPP (sans la pose)	1516.45€

Or le devis datant de juillet 2021, n'étant pas réactualisé, l'entreprise JPP nous en a renvoyé un second dont voici le montant :

ENTREPRISES	MONTANT HT
JPP (sans la pose)	1789.36€

Le coût d'un arceau reste toujours inférieur au second devis présenté lors du dernier conseil. En effet, à l'unité, le rack est à 469.87 € chez synchronicity et chez JPP à 368.98 € sur le devis réactualisé (310.10 sur l'ancien)

Mme le Maire propose donc au Conseil de valider ce deuxième devis.

Après avoir présenté les chiffrages, l'ensemble du conseil valide le deuxième devis.

-PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL LE LUNDI 9 MAI-